

L'incubateur décuple la mise

NOUVELLES TECHNOLOGIES ► Le parc de développement multisite valaisan développe son Ark avec succès: 80% des entreprises qu'il a lancées sont encore actives après cinq ans.

PASCAL CLAIVAZ

Activ 21, Bioresearch et partenaires S.A., Cnoté Mobile solutions, Cinetis S.A., ExcellGene S.A., Handeler.com, IMC Computer S.A., Synergens S.A., voilà quelques-unes des entreprises en train de grandir au sein de l'incubateur de The Ark. La plupart d'entre elles sont basées dans le TechnoArk de Sierre, d'autres dans le BioArk de Monthey, d'autres encore au sein de l'IdeArk de Martigny. La grande idée de l'Ark, c'est la dotation d'un parc technologique implanté sur divers sites de la vallée du Rhône. Elle est en train de devenir une réalité. Au cours de la dernière rencontre de l'incubateur, la semaine passée, les chefs des PME naissantes ont reçu une information sur les assurances sociales (voir encadré).

En attendant, le responsable de Cimark et de l'incubateur Sébastien Mabillard peut afficher des résultats réjouissants. En effet de 2000 à 2005, pas moins de 41 entreprises furent incubées. 80% d'entre elles sont encore actives après cinq ans d'existence. Un certain nombre avaient été récupérées de l'ex-incubateur «Vulcain», disparu depuis lors. A l'époque, Vulcain mettait à disposition des jeunes entreprises, actives dans le domaine des technologies

de l'information, des espaces de travail équipés, doublés d'un coaching personnalisé.

Depuis 2004, The Ark a repris les activités de Vulcain et gère désormais un incubateur multisite et multido-main. Pour les sciences de la vie, Monthey héberge le BioArk et Sion le PhytoArk. Concernant l'informatique et la communication, Sierre abrite le TechnoArk et Martigny l'IdeArk. Enfin, le Téléservices de Brigue et le BlueArk (sciences et techniques de l'ingénieur) de Viège sont en construction.

«Au sein de ce dispositif, l'incubateur offre un encadrement professionnel au service des entreprises en démarrage», explique Sébastien Mabillard. Cet encadrement est sélectif, de façon à ce que le projet adopté soit viable sur le long terme. Ensuite vient le temps du plan de business, puis celui de la commercialisation et enfin celui du développement des ventes.

Conclusion de Sébastien Mabillard: «Le réseau The Ark a investi un peu plus d'un million de francs depuis l'an 2000. Ce million a lui-même généré plus de 2 millions de francs au titre de la recherche et du développement, ce qui a attiré près de 10 millions de financements externes.»



Sébastien Mabillard, responsable de l'incubateur de The Ark. LE NOUVELLISTE

Les pièges des assurances sociales

C'est Gilbert Pellaud, chef des affiliations aux assurances sociales du Bureau des métiers, qui fut chargé de la formation continue destinée aux chefs d'entreprises de l'incubateur de «The Ark». Dans les locaux du TechnoArk de Sierre, il les a informés des pièges à éviter dans les assurances sociales.

Première démarche: s'informer auprès de la Caisse de compensation. Cela permettra de savoir si l'on est indépendant ou non et si l'on est compatible ou non avec la SUVA.

La deuxième démarche est pour l'AVS, l'AI et les APG. Caisse de chômage: l'indépendant n'y a pas droit, ni aux allocations familiales. Enfin, il y a le vaste domaine des deuxièmes piliers LPP. Entre caisses professionnelles et assureurs privés, le choix est vaste. La loi fédérale fixe un minimum.

Le salarié dispose d'un an jusqu'à son nouveau statut d'indépendant pour retirer son avoir. Il lui sera alors loisible de continuer à cotiser sur une base facultative. Mais cette fois-ci, il ne pourra plus percevoir son capital.